



JE VENDS MON BIEN : CHECKLIST

Documents à prévoir

Titre de propriété

Acte notarié d'achat
ou, en cas d'héritage(s),
déclaration(s) de
succession.



Documents relatifs au bail

En cas de location
Contrat, état des lieux,
attestation de dépôt de
la garantie locative.



Certificat énergétique (PEB)

Contrôle par un
certificateur agréé.

Attention :
Performance énergétique
à mentionner dans
l'annonce de la mise en
vente.



Attestation de sol

Certificat de non
pollution du terrain.
À établir par un
organisme agréé.
Obligatoire à Bruxelles
(IBGE) **et en Flandre**
(OVAM).



Certificat de contrôle électrique

**Uniquement pour
habitation**
Contrôle par un
organisme agréé
(procès-verbal de
conformité ou de
non-conformité justifiée).



Renseignements urbanistiques

Notamment **permis,
déclarations et
certificats d'urbanisme.**
À obtenir auprès de la
commune.



Données relatives à la copropriété

Acte de base et
règlement de
copropriété,
procès-verbal des
assemblées générales
(3 dernières),
décompte des charges
(fonds de roulement /
réserve), etc.

**A obtenir notamment
auprès du syndic.**



Attestation relative à la citerne à mazout

Certificat de contrôle
d'étanchéité et
déclaration
environnementale de
classe 3 (volume égal ou
supérieur à 3.000L).

**Obligatoire en Région
Wallonne.**

Plus d'info sur les règles
dans les trois régions :
www.informazout.be



Dossier d'intervention ultérieure (DIU)

Inventaire et descriptif de
**tous les travaux réalisés
depuis le 1er mai 2001**
(but de sécurité) : devis,
factures, cahier des
charges, photos, etc.



Plus d'infos sur notaire.be

